

NE RIEN ÉCRIRE

DANS CE CADRE

ÉCONOMIE

- L'organisation mondiale du commerce - (20pts)

L'organisation mondiale du commerce, héritière du GATT, a été créée pour instituer des règles régissant les échanges commerciaux entre États signataires : clause de la nation la plus favorisée, non-discrimination entre produits nationaux et étrangers, interdiction de subventionner les produits nationaux ou de pratiquer des prix à l'exportation en deçà du marché (dumping). Les statuts autorisent ainsi des mesures de défense commerciale en cas de violation des règles : embargo, blocus, droits de douane, mesures non-tarifaires. Pour instituer ces règles, les États négocient et signent des accords au sein de l'organisation, par cycle de négociation (cycle de Doha actuel de 2013 bloqué). L'OMC dispose aussi d'un organe de règlement des différends (ORD) composé de juges nommés par les États, qui statuent en cas de saisine par un État ou une entreprise pour violation des règles de l'OMC. L'organisation a été, depuis sa création, un facteur d'accroissement des échanges, et a récemment adopté de nouveaux accords sur les biens environnementaux ou la propriété intellectuelle. A ce jour, les négociations sont bloquées au fait de désaccords entre États sur les matières premières agricoles. De plus, l'enjeu principal de l'OMC est celui de sa nécessaire modernisation. En effet, la Chine jouit depuis son adhésion en 2001 du statut de pays en développement et des avantages afférents, alors que sa situation économique est celle d'un émergent à la croissance élevée. De plus, son taux d'ouverture aux marchés publics est nul, appelant à davantage de réciprocité. Enfin, il est nécessaire de remédier au blocage américain de la nomination d'un juge d'Appel.